



CONDITION GENERALES DE SERVICES

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de service (ci-après « CGS ») ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des offres de services (ci-après « Services ») proposés au client (ci-après « Client ») par la société « Gaëlle Kiersnowski Naturopathe », Entreprise Individuelle ayant son siège social au 1730 chemin de Campane, Etoile-sur-Rhône (26800), SIRET n° 94761839300013.

Article 2 : Services

La finalité de l'activité du naturopathe est l'éducation à la santé. Il s'agit de techniques de prévention et d'éducation à la santé. Le naturopathe s'engage par ses prestations sur une obligation de moyens et non de résultats.

Sont exclues toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers le consultant pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Les conseils ou prestations donnés ne peuvent en aucun cas se substituer à un traitement ou suivi médical en cours. Seul un Docteur en Médecine est habilité à émettre un diagnostic médical comme à modifier ou suspendre les traitements qui m'ont été prescrits

Les prestations proposées se font sur rendez-vous aux dates fixées d'un commun accord entre les parties, au cabinet du naturopathe.

Article 3 : Engagement du naturopathe

- Garantir le secret professionnel et ne pas communiquer d'informations confidentielles.
- Se mettre à jour régulièrement par le biais de la formation continue.
- Respecter les préceptes de la naturopathie et la [charte de l'OMNES](#).
- Souscrire à d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Article 4 : Tarifs et prestations

Les Prestations ainsi que les tarifs proposés par le naturopathe sont disponibles ci-dessous et sur le site internet www.gknaturo.fr.

1ère consultation de naturopathie (1h30)	65,00 €
Consultation de suivi naturopathique (1h)	50,00 €
Massage bien-être (1h)	60,00 €
Réflexologie plantaire (1h)	60,00 €

TVA non applicable, article 293-B du CGI. Paiements acceptés par chèque ou espèces.

Le/la client.e peut se rétracter jusqu'à 48 heures avant la séance réservée, sans aucune pénalité.

Les prestations naturopathiques ne donnent lieu à aucun remboursement par les organismes officiels de Sécurité Sociale, mais certaines Mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie d'un soin non conventionnel. Renseignez-vous auprès de votre complémentaire Santé.

Article 5 : Formation du naturopathe

Gaëlle Kiersnowski est titulaire d'un diplôme privé de « Praticien Naturopathe - Educateur de Santé » délivré par Naturylis, Ecole Pratique de Naturopathie (SIRET 8341571170021 dont le siège social est à l'Espace Barral, 7 rue des Fabriques, 26150 Die). Diplôme obtenu après un cursus de formation de 1300h en présentiel, réalisé entre janvier 2019 et décembre 2022.

Article 6 : Traitement des réclamations - Médiation à la consommation

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation* ».

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.